



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
N° 19 113 307064-1
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Date de convocation : 19 juin 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-054

Date d'affichage : 19 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 34

Objet : Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU (centrale photovoltaïque – Villesauvage) : définition des modalités de concertation

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M	Mostefa	GHENAIM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Maïram SY représentée par M. EL M'KHANTER, M. Mehdi MEJERI représenté par Mme Sana AABIBOU, M. Joël NOLLEAU représenté par Mme Claude MASURE, M. Dramane KEITA représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Franck COENNE représenté par M. Gérard HEBERT, M. Mathieu HILLAIRE représenté par M. Jacques CORBEL, Mme Camille BINET-DEZERT représentée par Mme Maryline COMMEIGNES, M. Tarik MEZIANE, représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIT ABSENT : Mme Kadiatou LY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier SIGMAN

Vu le Code de l'urbanisme ;

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240626-VI-DEL-2024-54a-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Vu la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2023-26 du 12 avril 2023, prescrivant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, relative à un projet de centrale photovoltaïque sur le hameau de Villesauvage ;

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville et des Quartiers en date du 14 juin 2024 ;

Considérant l'obligation de mener une concertation sur cette procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, relative à un projet de centrale photovoltaïque sur le hameau de Villesauvage ;

Considérant la nécessité de définir les modalités de cette concertation.

Après en avoir délibéré par 26 pour et 8 abstentions (MM Jacques CORBEL, Mathieu HILLAIRE, Maxime MARCELIN, Tarik MEZIANE, Grégoire TURLOTTE, Mmes Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Isabelle TRAN QUOC HUNG),

- **DEFINIT** les modalités de concertation à mener tout au long de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, relative à un projet de centrale photovoltaïque sur le hameau de Villesauvage, telles que décrites ci-après :
 - o Information du public de l'avancement de la procédure par le biais des outils existants (journal municipal « Etampes Info », site internet de la commune, réseaux sociaux, ...) ;
 - o Mise à disposition du public des éléments du projet, au fur et à mesure de l'avancement de la procédure :
 - sur le site internet de la Ville ;
 - en libre consultation au service urbanisme (aux heures et jours d'ouverture du service) ;
 - o Mise à disposition du public de moyens pour exprimer toute observation, remarque et demande en lien avec la procédure :
 - sur un registre papier (disponible au service urbanisme, aux heures et jours d'ouverture du service) ;
 - par mail à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-etampes.fr ;
 - par voie postale, à l'attention de Monsieur le Maire - Mairie d'Etampes – Place de l'Hôtel de Ville et des Droits de l'Homme – BP 109 – 91 152 ETAMPES Cedex ;
 - o Organisation d'une réunion publique, en lien avec le porteur de projet.

Pour le Maire empêché
Jean-Michel JOSSO
9^{ème} Adjoint au Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 01 JUL 2024 et de sa réception par le représentant de l'Etat.